
Adresse de la société populaire de Durtal (Maine-et-Loire) qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire et annonce de nombreux dons patriotiques, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Durtal (Maine-et-Loire) qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire et annonce de nombreux dons patriotiques, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 531-532;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28713_t1_0531_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des patriotes intrépides, mais c'est pour leur exposer nos résolutions afin qu'ils désespèrent de nous décourager, de ralentir en rien notre rôle, de pouvoir jamais nous vaincre par leurs manœuvres liberticides, et plus encore pour inviter nos frères de toute la République à ne point se laisser entraîner dans le système affreux de la calomnie, ourdi par les émissaires des brigands couronnés.

La Société populaire de Toulouse ne dira rien de ce qu'elle a fait pour la révolution dans les circonstances les plus orageuses; elle ne parlera pas des coups terribles qu'elle porta à l'hydre monstrueuse du fédéralisme; tout ce qu'elle a fait pour la liberté, elle le devait. Sans compter les services rendus à la patrie, elle ne songe qu'aux moyens de la secourir, et de la délivrer de tous ses ennemis. Dans tous ses travaux elle n'a eu qu'un but unique, celui d'écraser les partisans de la tyrannie et de faire triompher la cause du peuple. Si elle est sortie victorieuse des attaques livrées à l'aristocratie, elle se croit doublement obligée de la poursuivre et de l'anéantir pour jamais. Le décret de la Convention nationale qui déclare que nous avons bien mérité de la patrie, est pour nous un nouveau motif de servir le peuple et de combattre ses ennemis.

Vous tous qui avez entendu les calomnies lancées contre nous, répétez à nos vils détracteurs, et nos principes et nos résolutions.

Nous préférons la mort à l'esclavage; nous avons en horreur les tyrans et leurs suppôts; nous détestons les adulateurs et les hypocrites; nous vouons une guerre immortelle à tous les traîtres, toujours disposés à frapper le fanatisme, à dissiper les nuages des préjugés avec le flambeau de la Raison, à propager la vérité et les lumières. Nous haïssons également, et l'homme immoral, et l'homme fanatique, nous pardonnons à l'erreur, à l'égarement; nous ne pardonnons rien au vice, à la méchanceté. Ne nous arrêtant jamais aux individus, ne songeant qu'à la patrie, oubliant tous les intérêts particuliers pour embrasser les grands intérêts du peuple, ennemis de tout excès, nous voulons de la raison sans folie, de la philosophie sans extravagance, de la vertu sans affectation, sans hypocrisie, du civisme sans intrigue, sans ambition, des mœurs sans bigoterie, de la vérité sans charlatanisme. Respectant les opinions de nos semblables, cherchant à les éclairer, et non à forcer leur croyance, nous jurons aux propagateurs des principes immoraux une haine qui ne finira que lorsqu'ils auront cessé d'être; nous jurons de rester inviolablement unis à la représentation nationale, de surveiller, de presser l'exécution de toutes les mesures révolutionnaires. Nous hâterons le développement de l'esprit public, en publiant les vérités utiles, les maximes morales proclamées par nos législateurs. Nous déclarons solennellement que nous volerons à la défense du patriotisme opprimé. Nous nous ensevelirons plutôt que de voir le crime, la calomnie et l'intrigue triomphants. Enfin nous prouverons que le peuple français était digne que la Convention nationale déclarât à la face de l'univers, en présence des cohortes mercenaires des brigands couronnés, que la probité, la justice, les mœurs et la vertu sont à l'ordre du jour dans la République française.

Bienveillance, protection, amitié à tous les vrais républicains: haine implacable aux hypocrites, aux tyrans: mort à tous les contre-révolutionnaires.

Vive la liberté! Périssent la tyrannie!»

BAROUSSE (présid.), BELLECOUR fils, GELAS, FRODEFOND, DENNEVILLE (secrétaires).

29

La Société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, demande que les exceptions portées à l'article III de la loi du 10 frimaire, relative aux domaines aliénés, s'appliquent aux usines dont la valeur n'excède pas 20,000 liv., comme aux terres vaines et vagues, défrichées et mises en valeur depuis l'aliénation.

Renvoyé au Comité d'agriculture, de commerce et des finances (1).

La Société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, demande que les exceptions prononcées en faveur de l'agriculture, par la loi 10 frimaire, puissent s'étendre sur des établissements publics, sur des usines qui ne sont soutenues qu'au prix de la fortune des détenteurs actuels; qu'elles puissent assurer à des familles vertueuses, pour les mettre à l'abri du besoin, une propriété double de celle fixée par l'article V de cette loi; que le paisible habitant de la campagne, l'industriel artisan et le cultivateur soient encore admis à faire la déclaration exigée par la loi: à cet effet, que le délai soit prorogé (2).

30

Les citoyens composant la Société populaire de Durtal (3) félicitent la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, et sur les mesures de salut public qu'elle continue de prendre. Ils annoncent qu'ils viennent d'envoyer; savoir au district 51 marcs 4 onces d'argenterie, reste des dépouilles de leur église, et au magasin national 146 chemises, 11 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 4 culottes, 3 paires de bas, une croix d'or, 36 liv. en argent, 24 liv. en or, et 348 liv. 15 s. en assignats; le tout destiné aux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Durtal, s.d.] (5).

« Représentans du peuple,

La commune de Durtal a été une des premières à établir dans son sein une Société populaire qui a toujours marché, dans le sens de la révolution. Depuis l'époque de son épuration

(1) P.V., XXXVI, 271.

(2) *Débats*, n° 597, p. 268; Bⁿ, 14 flor.

(3) Maine-et-Loire.

(4) P.V., XXXVI, 272. Bⁿ, 13 flor. et 15 flor. (2° suppl.).

(5) C 301, pl. 1081, p. 21.

elle s'est élevée avec rapidité à la hauteur des principes républicains. Ce monstre de la superstition engendré par d'anciens préjugés est totalement oublié et anéanti. La Raison triomphe et son temple seul est fréquenté. La morale républicaine qu'on y prêche y attire un peuple nombreux et c'est dans ce temple que nous célébrons des fêtes de décades et celles de nos victoires; les seules que nous connaissons aujourd'hui.

Déjà notre commune a fait passer à notre district à deux différentes époques, 61 marcs, 3 onces et 5 gros d'argent provenant des ci-devant églises et leurs dernières dépouilles montant à 51 marcs 4 onces, viennent de partir pour être purifiées dans le creuset national.

Pères de la patrie, connaissez le brûlant patriotisme qui a toujours animé les sans-culottes de la commune de Durtal. Au premier cri de la patrie en danger, tous les citoyens ont pris les armes, se sont montrés et ont dissipé, aidés des communes voisines, les rassemblements nombreux qui se sont formés autour de nous à l'époque de notre levée en masse pour exterminer les brigands de la Vendée; et malgré le pillage énorme que nous avons souffert par ces derniers lors du passage de leur infernale armée dans notre commune, nous venons de déposer dans ce moment à notre district pour être envoyé au magasin national 146 chemises, 11 paires de souliers, 2 paires de guêtres, 4 culottes, 3 paires de bas, 1 croix d'or, 36 livres en argent, 24 livres en or et 348 livres 15 sols en assignats, et nous espérons faire encore un envoi pareil. Nos citoyennes, en outre, s'occupent journellement à faire de la charpie pour le pansement des honorables blessures des soldats de la liberté, et les vrais républicains s'occupent à l'extraction du salpêtre.

Représentans du peuple souverain, vous qui lui êtes restés fidèles et qui avez écrasé, du haut de la Montagne le fédéralisme dès sa naissance, vous avez bien mérité de la patrie quand vous avez fait tomber la tête du coupable tyran, ainsi que celle de son incestueuse et criminelle épouse; quand vous avez fait subir une juste punition aux conspirateurs qui vous entouraient; et nous adhérons de tout notre cœur aux journées mémorables des 31 mai et 2 juin qui sont la source du salut de la République. Vous venez de donner le coup mortel aux aristocrates de toute espèce par votre décret qui met en séquestre les immenses richesses des pères et mères des émigrés. Les tyrans coalisés comptaient sur ces trésors pour nous faire la guerre et nous asservir de nouveau, mais leur espérance est vaine puisqu'ils doivent tourner à leur désavantage, et notre confiance dans vos décrets, notre courage à les faire exécuter, notre dévouement à la chose publique et notre ardent amour pour la Montagne sont les garans de leur chute prochaine. Nous applaudissons également à votre décret sur la création du gouvernement révolutionnaire puisqu'il doit contribuer à accélérer leur défaite.

Représentans, la nation vous a chargés d'exercer la vengeance, vous l'avez fait jusqu'à ce jour, continuez du haut de la Montagne à terrasser les tyrans et la tyrannie et tous les nouveaux conspirateurs; dirigez nos armées triomphantes et restez à votre poste jusqu'à la fin de la guerre;

et ne faisons de paix qu'en en dictant les conditions signées des mains de la victoire.»

PRUDHOMME (*présid.*), NAMIN (*secrét.*),
CHESNEAU (*secrét.*).

31

La Société populaire de Tarascon, département de l'Arrière, remercie la Convention d'avoir envoyé le représentant du peuple Chaudron-Roussau dans ce département; sa présence y a produit les plus heureux effets: il a terrassé l'aristocratie, et élevé l'esprit public à la hauteur de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (1).

32

Les sans-culottes composant la Société populaire de Sauveterre manifestent leur indignation sur la nouvelle conspiration qui vient d'être découverte, et sur l'outrage fait à la représentation nationale, dans la personne du citoyen Bô; ils prennent les armes pour s'en venger. Ils annoncent avoir armé, monté et équipé deux cavaliers, et qu'ils pourvoient aux besoins des enfans des défenseurs de la patrie.

Ces citoyens envoient le plan d'un temple élevé à la nature; ils prient la Convention de l'approuver, et de leur procurer des fonds nécessaires pour la construction de cet édifice.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au Comité d'instruction publique (2).

[*Sauveterre*, 8 germ. II] (3).

« Citoyens représentans,

Les conspirateurs ont donc voulu gravir la Montagne pour précipiter dans l'abyme les fondateurs, les sauveurs de la République! Les scélérats! pour porter plus sûrement leurs coups, ils ont pris le masque du patriotisme; ils se sont dit sans-culottes pour pouvoir plus facilement assassiner les sans-culottes.

Mais le génie qui veille sur la France a dévoilé leurs complots liberticides, et a tranché les fils de la conspiration; il a arrêté les conspirateurs et les a trainés à l'échafaud.

Grâces vous soient rendues, illustres et vigilans montagnards, c'est vous qui avez sauvé la France du plus perfide de tous les complots qui ait jamais été ourdi par le visir de l'Angleterre, de concert avec les suppôts des despotes de Berlin et de l'Autriche.

Continuez, représentans du peuple, déjouez toutes les conspirations, vomissez les conspirateurs de votre sein, exterminatez-les de la France entière et la République florissante vous sera redevable de ses victoires, de son affermissement, de ses vertus.

(1) P.V., XXXVI, 272.

(2) P.V., XXXVI, 272. Bⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.) et 15 flor. (2^e suppl.); *J. Matin*, n° 620; *J. Lois* n° 581.

(3) F¹⁷ 1010^A.